



Paris, le 16 avril 2015

## **Meurtre de Chloé : la transparence s'impose face à la tragédie**

L'Institut pour la Justice, think tank citoyen œuvrant pour une justice plus protectrice des citoyens et plus équitable à l'égard des victimes, **fait part de son effroi suite au meurtre de la jeune Cholé, calaisienne de 9 ans.**

Ses premiers mots sont à destination de la famille de la jeune enfant pour leur présenter ses condoléances et son soutien dans la terrible épreuve qu'ils sont en train de vivre.

Face à un tel drame, il est indispensable de faire toute la lumière sur le déroulement des faits ainsi que sur le passé judiciaire du **principal suspect qui, avant d'être le possible auteur de ce meurtre, est une personne en infraction au regard de ses diverses obligations et condamnations.**

Comment sa dangerosité a-t-elle été évaluée et prise en compte dans son parcours judiciaire ? A-t-il bénéficié de réduction de peine et pour quels motifs ? Avait-il des obligations et un suivi socio-judiciaire alors qu'il est multirécidivant d'actes graves ? Pourquoi son interdiction du territoire n'a-t-elle pas été respectée ? Manquons-nous d'effectifs de policiers et de juges d'application des peines par exemple ? Toutes ces questions méritent des réponses claires pour cerner les possibles dysfonctionnements ou carences de notre système judiciaire.

**L'Institut pour la Justice défend depuis des années une modernisation de l'évaluation de la dangerosité avec l'aide des échelles actuarielles, la fin des crédits de réduction de peines automatiques, un recours limité aux peines alternatives pour les auteurs récidivistes d'atteintes physiques à la personne, ainsi qu'un suivi strict et systématique de ces même auteurs à leur sortie de prison.**

Contact presse : Arnaud Beck, 06 98 76 58 58

---

L'Institut pour la Justice est une association loi 1901 qui fédère des centaines de milliers de citoyens ; c'est aussi un think tank qui regroupe des juristes, des praticiens du droit et des criminologues. Son objectif est de promouvoir une justice plus protectrice pour les citoyens et plus équitable vis-à-vis des victimes. Son indépendance est garantie par son refus de toute subvention publique ou privée, ses actions étant financées par ses 50 000 membres donateurs. Créé en 2007, l'Institut pour la Justice s'est fait connaître du grand public par son Pacte 2012, signé par plus de 1 700 000 internautes.